

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01/30/2019

Date de révision: 01/30/2019

Remplace la fiche: 11/08/2017

Version: 9.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom générique	HVU M8 - M39
Code du produit	BU Anchor



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées & restrictions	Usage réservé aux utilisateurs professionnels
--	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906876
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Skin Sens. 1	H317
Repr. 1	H360
Aquatic Acute 2	H401
Aquatic Chronic 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (GHS CA)

Danger

Mentions de danger (GHS CA)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quartz (SiO ₂)		(N° CAS) 14808-60-7	60 - 80	Carc. 1A, H350
2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol / hydroxypropylméthacrylate / méthacrylate de hydroxypropyle	(N° CAS) 27813-02-1	5 - 10	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,4-butanediyl ester		(N° CAS) 2082-81-7	5 - 10	Skin Sens. 1B, H317
peroxyde de dibenzoyle	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	(N° CAS) 94-36-0	1 - 2,5	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
phtalate de dicyclohexyle	1,2-benzenedicarboxylic acid, dicyclohexyl ester / AI-00515 (USDA) / DCHP / dicyclohexylephtalate / ergoplast FDC / HF 191 / howflex CP / KP 201 / morflex 150 / phtalic acid dicyclohexyl ester / phthalic acid, dicyclohexyl ester / unimoll 66 / unumoll 66	(N° CAS) 84-61-7	1 - 2,5	Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360 Repr. 2, H361
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	DiPpT	(N° CAS) 38668-48-3	0,1 - 1	Acute Tox. 2 (Voie orale), H300 Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire Peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Risque de glissade sur la matière renversée.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Date de péremption : Se référer à l'impression sur l'emballage et la recharge. Ne plus utiliser après cette date!.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Température de stockage	5 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition	Éviter la chaleur et le soleil direct.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôle de l'exposition de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Éviter toute exposition inutile.



Protection des mains

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Protection oculaire

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Cartouche souple.
Couleur	résine: liquide jaunâtre durcisseur: poudre blanche.
Odeur	caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 101 °C (DIN EN ISO 1523)
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	0,1 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	insoluble dans l'eau.

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	20 secondes (ISO 2431)
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

SADT	55 °C peroxyde de dibenzoyl
------	-----------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol (27813-02-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Étude de littérature; >=2000 mg/kg de poids corporel; Rat; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	>= 5000 mg/kg de poids corporel (Lapin; Valeur expérimentale)
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,4-butanediyl ester (2082-81-7)	
DL50 orale rat	10066 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 3000 mg/kg
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)	
DL50 orale rat	25 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
phthalate de dicyclohexyle (84-61-7)	
DL50 orale rat	41400 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg (Lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire Peut provoquer une irritation sévère.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol (27813-02-1)	
CL50 poisson 1	493 mg/l (48 h; Leuciscus idus; GLP)
CE50 Daphnie 1	> 143 mg/l (48 h; Daphnia magna; GLP)
Seuil toxique algues 1	> 97,2 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; GLP)
Seuil toxique algues 2	> 97,2 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; GLP)

2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,4-butanediyl ester (2082-81-7)	
CL50 poisson 1	32,5 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	9,79 mg/l
NOEC (aigu)	7,51 mg/l
NOEC (chronique)	20 mg/l

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)	
CL50 poisson 1	≈ 17 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	245 mg/l
CE50 Daphnie 1	28,8 mg/l
NOEC (aigu)	57,8 mg/l

peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
CE50 Daphnie 1	0,11 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CL50 poissons 2	0,0602 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)
NOEC (aigu)	0,0316 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)
NOEC chronique poisson	< 0,001

phtalate de dicyclohexyle (84-61-7)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (96 h; Brachydanio rerio; Système statique)
CL50 autres organismes aquatiques 1	1,04 mg/l
NOEC (aigu)	> 2 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,181 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,4-butanediyl ester (2082-81-7)	
Biodégradation	84 %

peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

phtalate de dicyclohexyle (84-61-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Forme des sédiments dans l'eau.
DThO	2,376 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol (27813-02-1)	
BCF poissons 1	<= 100
BCF poisson 2	3,2 Relation quantitative structure-activité (QSAR)
Log Pow	0,97 (méthode OCDE 102)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).

2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,4-butanediyl ester (2082-81-7)	
Log Pow	3,1

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)	
BCF poissons 1	≈
Log Kow	2,1

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Log Pow	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP; 22 °C)
Potential de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
phtalate de dicyclohexyle (84-61-7)	
BCF poissons 1	640 (Pisces)
Log Pow	3 - 6,2
Potential de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (Log Kow > 5).

12.4. Mobilité dans le sol

2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Log Koc	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Après durcissement, le produit peut être éliminé avec les ordures ménagères. Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
La disposition spéciale concernant les matières dangereuses pour l'environnement s'applique (quantité de liquides ≤ 5 litres ou masse nette de solides ≤ 5 kg)			
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

HVU M8 - M39

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol (27813-02-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,4-butanediyl ester (2082-81-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Quartz (SiO₂) (14808-60-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

2-Propenoic acid, 2-methyl-, monoester with 1,2-propanediol (27813-02-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

2-Propenoic acid, 2-methyl-, 1,4-butanediyl ester (2082-81-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Quartz (SiO₂) (14808-60-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

phtalate de dicyclohexyle (84-61-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	01-30-2019
Date de révision	01-30-2019
Remplace la fiche	11-08-2017

